

Robert Badinter sur le génocide des Arméniens : la langue de bois , Armenia TV

Interview du Directeur du bureau européen de Armenia TV, Armand AVAKIAN avec Robert Badinter, l'un des détracteurs de la loi Boyer condamnant la négation des génocides dont le génocide des Arméniens, rejetée par le Conseil Constitutionnel Français. Exclusive interview of the Head of the European office of Armenia TV, Armand AVAKIAN with Robert Badinter, one of the critics of the law Boyer condemning the denial of genocides including the Armenian Genocide rejected by the French Constitutional Council.

Mais paix à son âme : Robert Badinter a rejoint les 1 500 000 victimes du génocide des Arméniens .

<https://youtu.be/MNm9vn9LLnU?si=UfMLrZcEZH75NMkV>

source : A.J.

photo : D.R.

<https://youtu.be/MNm9vn9LLnU?si=UfMLrZcEZH75NMkV>

Or la loi Gayssot réprime la contestation des crimes contre l'humanité (Nuremberg) : en clair le génocide des Juifs

Alors 2 poids , 2 mesures ?

Titre	Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe
Référence	NOR : JUSX9010223L
Pays	 France
Type	Loi ordinaire
Branche	Droit mémoriel

Adoption et entrée en vigueur

Législature	IX^e législature de la V^e République
Gouvernement	Gouvernement Rocard II
Adoption	30 juin 1990
Promulgation	13 juillet 1990
Version en vigueur	10 octobre 2015

Lire en ligne

[Lire sur Légifrance](#)

[loi du 1^{er} juillet 1972 1972 relative à la lutte contre le racisme](#)

[modifier](#) 

La **loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe**, dite **loi Gayssot** (du nom de son initiateur le député [communiste Jean-Claude Gayssot](#)) est une [loi française](#). Elle est la première des [lois mémorielles françaises](#).

Principale innovation juridique, **elle réprime la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité qui furent définis dans le statut du Tribunal militaire international de Nuremberg**. La plupart des débats portant sur **cette loi, lors de son adoption et** ultérieurement, mettent en avant une possible atteinte à la [liberté d'expression](#) et à la liberté de recherche historique en général.